



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT PIERRE

Le Maire informe que conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'Ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à un avis de publicité pour l'exploitation d'un emplacement nu situé :

- ❖ boulevard Hubert Delisle lieu-dit Jardin de la Plage à Saint Pierre affectée à une activité de manège pour enfants.

Aussi, les personnes intéressées par cet emplacement devra fournir les pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET** et / ou **K-BIS -3 mois**.
- Une attestation d'assurance **multirisque professionnelle de la structure**.
- Une pièce d'identité (**CNI et/ou PASSEPORT**) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse (facture eau – EDF – téléphone) – de 3 mois
- Le descriptif du manège qui sera installé sur site.
- L'attestation de bon montage

Candidature : cet avis de publicité est à télécharger sur le site de la ville <https://www.saintpierre.re> et /ou à retirer au service Occupation du Domaine Public et de la Règlementation situé au n°69 rue des Bons Enfants 97410 Saint Pierre.

Date de retrait de l'avis : **mercredi 27 mars 2024**

Date limite de dépôt du dossier : **vendredi 26 avril 2024 à 15 heures**.

Les candidatures **sous pli cacheté** et portant la mention « **Avis de publicité** » devront être remis contre récépissé et / ou envoyés par la Poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : **Mairie de Saint-Pierre BP 342 - 97448 Saint Pierre Cedex**.